



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

« Plaies par balle et arme blanche : les soignants en première ligne »



Le mois d'août a été marqué par plusieurs homicides et agressions, notamment par arme à feu. Les équipes des Urgences – SAMU doivent soigner des victimes dans des états souvent très graves, et sont aussi parfois elles-mêmes prises à partie. Les victimes sont très majoritairement des hommes, jeunes. Plusieurs arrivées de spécialistes ces dernières années à l'hôpital de Cayenne, ont permis d'améliorer la prise en charge des patients traumatisés sévères .

« Ce qui se passe dans la rue, on le vit aussi aux urgences. » Ce constat, c'est celui du Pr Jean Pujo, chef des Urgences – SAMU à l'hôpital de Cayenne (CHC), alors que la Guyane a connu une de ses semaines les plus marquées par la violence, fin août. La dernière semaine du mois, quatre meurtres ont été déplorés dans l'Île-de-Cayenne. Le tout au cours d'une année où le nombre d'homicides pourrait dépasser les records de 2005 et 2016. Ces années-là, 42 personnes avaient succombé à la violence. Les soignants – notamment les personnels des urgences et des SMUR – se retrouvent en première ligne et subissent de plein fouet cette violence :

- Parce qu'ils doivent prendre en charge les victimes ;
- Parce que, sur place, ils travaillent souvent dans un climat dangereux dans lequel ils peuvent être pris à partie ;
- Parce que, parfois, la violence se déplace jusque sur leurs lieux d'exercice, qui sont au cœur de la cité.

« On sent que les gens sont en colère, témoigne le Dr Camille Deschamps, urgentiste à Cayenne. A Soula (où une personne s'est fait tirer dessus le 31 août), on le ressentait chez les gens, autour de nous, parce qu'il y a ce sentiment d'insécurité. » Cette violence se déplace jusqu'aux urgences : « Dès qu'il y a une plaie par arme à feu, il y a des attroupements de 30, 40 personnes

devant l'hôpital, relate le Dr Alexis Fremery (Urgences – Samu, CHC). Elles attendent là où arrivent les sapeurs-pompiers. Il y a la famille, mais au milieu, il peut y avoir n'importe qui. » La semaine dernière, « suite aux interventions fréquentes des derniers jours pour des plaies par arme à feu », le SAMU a rappelé les consignes de sécurité aux équipes amenées à intervenir sur les lieux des agressions et homicides. Le même jour, la psychologue du personnel de l'hôpital a proposé aux soignants d'échanger « suite aux interventions fréquentes sur des situations de violence. »



Victimes des armes à feu : à 90 % des hommes, âgés en moyenne de 30 ans

Avec une incidence annuelle de 6,3 décès par arme à feu pour 100 000 habitants, la Guyane est le département le plus touché de France. Dans l'Hexagone, ce taux est de 2,7 décès par arme à feu pour 100 000. Surtout, l'origine des décès ou des plaies par arme à feu est très différente :

- En Guyane, 83 % des violences par arme à feu sont des agressions ;
- Dans l'Hexagone, il s'agit à 79 % de suicides.

C'est ce que rappelle la thèse du Dr Elliott Beguinot, dont les résultats ont été présentés en mai aux Journées des soignants. Il a étudié les dossiers de toutes les victimes de plaie par arme à feu prises en charge à l'hôpital de Cayenne entre 2016 et 2019, que ce soit aux urgences, par le SAMU ou à l'unité médico-judiciaire (UMJ). Cela représente 340 patients en quatre ans. Soixante et onze sont décédés : 50 sur les lieux, 7 aux urgences et 14 dans une unité d'hospitalisation. Ces chiffres restent toutefois loin de ceux des États-Unis et du Brésil, qui déplorent respectivement 19,4 et 10,6 décès par arme à feu pour 100 000 habitants, chaque année. A eux seuls, ces deux pays pèsent pour un tiers des décès par arme à feu dans le monde.

En Guyane, les victimes de plaie par arme à feu sont à 90 % des hommes, souvent jeunes : la moyenne d'âge est de 30 ans et la très grande majorité avait entre 19 et 41 ans. Les faits se déroulent le plus souvent la nuit (60 %). Les armes d'épaule représentent 82 % des cas où l'arme a été identifiée ; le type de projectile utilisé est le plomb dans 51 % des cas ; dans la majorité des cas (56 %), le tir a été effectué à bout portant. « L'utilisation du plomb explique la faible gravité d'une majorité des patients que nous prenons en charge », souligne le Dr Alexis Fremery (Urgences – SAMU, CHC).

Avec la radiologie interventionnelle, l'hôpital de Cayenne a amélioré sa prise en charge des victimes d'arme à feu



Ces derniers mois, la prise en charge des traumatisés et sévères, et de fait celle des victimes de plaie par arme à feu, a enregistré d'importants progrès, en Guyane. D'abord avec l'arrivée en 2020 du Pr Magaly Zappa, cheffe de service de radiologie au CHC.

« Désormais, nous réalisons de la radiologie interventionnelle. Cela permet une prise en charge des plaies hémorragiques par embolisation, que ce soit pour des plaies hépatiques, spléniques ou digestives, souligne le Dr Fremery. Un chirurgien vasculaire a

également rejoint l'équipe du Dr Akim Amroun permettant d'améliorer les prises en charge des plaies thoraciques et vasculaires aux côtés des chirurgiens digestifs. L'hôpital compte aussi un neurochirurgien, qui peut effectuer de la neurochirurgie d'urgence, en lien étroit avec la Martinique et les orthopédistes. »

En juin, l'hôpital de Cayenne avait salué l'intervention, couronnée de succès, des équipes de chirurgie sur un patient souffrant de lésions cardio-pulmonaires après une agression à l'arme blanche. « Dans 50 % des cas, les personnes avec ce type de plaies vasculaires décèdent sur place, rappelait le Dr Hakim Amroun (...) Ce qui fait de cette prise en charge quelque chose de particulier, c'était sa rareté et la faible chance de survie. »

Malgré les progrès de ces dernières années, le Dr Fremery tempère : « Il y a quelques années, une thèse avait été titrée : L'hôpital de Cayenne, traumacenter malgré lui. Nous sommes le plus gros hôpital de Guyane, mais avec 300 000 habitants, nous ne pouvons pas avoir les mêmes compétences ni le même plateau technique qu'un traumacenter d'Île-de-France qui compte 12 millions d'habitants. En somme, si les équipes hospitalières sauvent plus de vies qu'avant, elles soulignent que ces blessures sont souvent très graves, et qu'il n'est pas toujours possible de sauver les victimes. Or ces événements interviennent dans un contexte de tension qui peut fragiliser les équipes. Redoublons donc de soutien pour les professionnels de santé, qui ont besoin du maximum de sérénité pour travailler.

Situation épidémiologique

◆ L'incidence hebdomadaire à 40 pour 100 000

La semaine dernière, l'incidence du Covid-19 était à nouveau en baisse et s'est établie à 40 cas pour 100 000 habitants, contre 51 sept jours plus tôt. La baisse concernait tous les secteurs, sauf les Savanes, où l'incidence atteignait 69 cas pour 100 000. Le Covid-19 représentait 0,6 % des passages aux urgences. Huit nouveaux patients ont été hospitalisés. Il n'y a eu ni admission en réanimation, ni décès.

Infos chiffres

CHIFFRES VACCINATION



Vaccinations

- ◆ 91 vaccinations en 7 jours, du 1er au 7 septembre 2022
- ◆ 41,5 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : sante.fr



- ◆ 93 604 cas cumulés (+ 102 en 1 semaine) le 18 septembre 2022
- ◆ 6 patients (-4) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ 0 patients (-1) en réanimation
- ◆ 408 décès (=) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ L'État d'Amapá ne publie plus de chiffres sur le Covid-19



- ◆ 81 057 cas cumulés (+ 178 en 1 semaine) au 6 septembre 2022
- ◆ 6 (+2) patients hospitalisés
- ◆ 0 (=) patients en soins intensifs
- ◆ 1 384(+1) décès

EN BREF

◆ Le Chog ouvre son centre périscolaire

C'est un des leviers d'attractivité actionné par le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (Chog), après l'ouverture de son self fin mai : depuis lundi après-midi, les enfants des personnels hospitaliers peuvent être accueillis au centre périscolaire de l'établissement. La structure est dimensionnée pour 70 enfants jusqu'à 11 ans. Sur place, il leur est



proposé des activités et aussi de l'aide au devoir. Si l'essai est concluant, les capacités d'accueil seront augmentées et des activités extrascolaires pourraient voir lors de la prochaine année scolaire.

◆ Nutrition et cancer : une formation les 13 et 17 octobre



Le réseau national alimentation cancer recherche (Nacre) organise, spécifiquement pour les Outre-mer, une formation à distance sur le thème : « Nutrition et cancer : avant, pendant et après cancer ». Elle se déroule au cours de deux matinées, les 13 et 17 octobre.

Programme :

- Jeudi 13 octobre, de 9 heures à 12h30 (heures de Guyane) : prévention nutritionnelle des cancers ;
- Lundi 17 octobre, de 9 heures à 13 heures (heures de Guyane) : prise en charge nutritionnelle des patients atteints de cancer.

Contact : nacre@inrae.fr

Inscriptions : sabine.breyel@wanadoo.fr ou formationnut@orange.fr ou **06 46 49 69 40**.

◆ Formation à la médecine de catastrophe

L'Université de Guyane et la faculté de médecine de Bordeaux proposent une formation délocalisée en Guyane pour le diplôme de médecine de catastrophe. Les inscriptions se font auprès de l'Université de Guyane.

Un premier séminaire, en décembre, sera assuré par les enseignants du centre hospitalier de Cayenne, à partir des tutoriels du CHU de Bordeaux. Le second séminaire, prévu en février, sera assuré par les enseignants de Bordeaux, en déplacement en Guyane. La formation s'adresse aux médecins urgentistes, aux infirmiers des urgences et aux cadres infirmiers avec une expérience des urgences.

◆ Appel à candidatures pour la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisations des accidents médicaux (CRCI)



Les commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI) sont chargées de faciliter le règlement amiable des conflits entre les usagers du système de santé et les professionnels et/ou les établissements de santé. Elles sont présidées par un magistrat. La CRCI de Guyane est composée de 21 membres nommés pour une durée de trois ans renouvelable. Chaque membre titulaire a deux suppléants. **L'ARS lance un appel à candidatures pour renouveler la composition de la CRCI.** Peuvent candidater :

- Les représentants des usagers, proposés par les associations d'usagers du système de santé agréées (3 titulaires) ;
- Les professionnels de santé (1 titulaire libéral, 1 titulaire hospitalier) ;
- Les institutions et établissements de santé (1 responsable d'établissement public, 2 responsables d'établissements de santé privés, dont 1 représentant des organisations d'hospitalisation privée à but non lucratif participant au service public hospitalier) ;
- L'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (Oniam) (1 titulaire) ;
- Les entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale prévue à l'article L. 1142-2 (1 titulaire) ;
- Les personnalités qualifiées dans le domaine de la réparation des préjudices corporels (2 titulaires).

◆ Le réseau Kikiwi et le Planning familial lancent les K Fé Rainbow

Le Réseau Kikiwi, en collaboration avec l'association Planning familial 973, met en place un nouveau projet nommé « K Fé Rainbow », un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges autour de la santé sexuelle avec divers thématiques abordés tout au long de l'année,

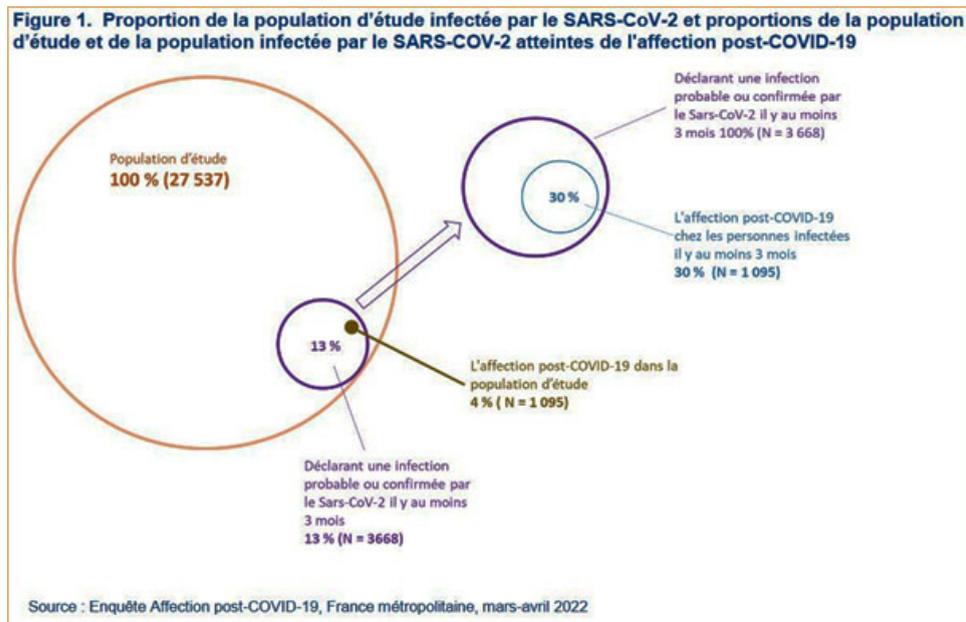


spécialement pensé pour la communauté LGBTQA+ en Guyane, touchés par une IST chronique ou pas.

Le K Fé Rainbow a lieu une fois par mois, le troisième samedi du mois, entre 9h30 et 12h, dans les locaux du Planning familial 973, au 26, rue Félix-Eboué, à Cayenne. Le premier aura lieu le 17 septembre. Chaque mois, une thématique différente sera abordée : ce mois-ci, il s'agira d'échanger sur les orientations sexuelles, à travers une question simple : « Peux-tu être qui tu es, chez toi ? »

En un coup d'œil

Santé publique France lance une étude afin d'estimer la prévalence de l'affection post-Covid-19 (appelée aussi Covid long) et son impact sur le recours aux soins, la qualité de vie et la santé mentale en population générale adulte, dans l'Hexagone. L'objectif principal est d'estimer la prévalence et le nombre de personnes présentant l'affection post-Covid-19 en population générale adulte en France métropolitaine à l'automne 2022, [explique SpF sur son site internet](#). SpF souhaite aussi évaluer le recours aux soins, la qualité de vie et la santé mentale des personnes atteintes de Covid long, évaluer la spécificité des symptômes associés, explorer les connaissances et la perception de la population, explorer les déterminants et estimer la durée du Covid long, évaluer les facteurs de vulnérabilité, explorer le lien entre la survenue du Covid long et les maladies chroniques... [Une première étude](#), avec des limites méthodologiques, a été menée début 2022. Elle a montré que 30% des répondants infectés par le SARS-CoV-2 présentait l'affection post-Covid-19 selon la définition de l'OMS. Cela correspondait à une prévalence de 4% dans l'ensemble de la population.



Infos

Utile pour votre exercice



► Vaccination anti-Covid : pour les mineurs, l'accord des deux parents est nécessaire

A la suite de la promulgation de la loi du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée au Covid-19, l'autorisation des deux parents est à nouveau nécessaire pour la vaccination de toutes les personnes mineures, sauf impossibilité pour l'un des deux parents de recueillir l'accord de l'autre parent, [précise la direction générale de la santé](#). Cette impossibilité peut par exemple être avérée, lorsque l'autre parent, qui réside dans une autre

ville, voire à l'étranger, ne donne pas suite, dans un délai raisonnable, à la demande du premier parent sollicitant son accord pour la vaccination anti-Covid de leur enfant.

Le nouveau formulaire, unique pour toutes les personnes mineures, est disponible à cette adresse : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ _autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf

Afin de simplifier l'accès à la vaccination, il sera toujours possible pour un tiers d'accompagner le mineur à son rendez-vous de vaccination. L'accompagnant doit pouvoir établir qu'il détient l'accord des deux parents, en présentant la fiche d'autorisation parentale susmentionnée.

Utile pour votre exercice



► « Par-delà les vagues » : Olivier Véran publie un livre sur la gestion du Covid-19

Plus de deux ans après l'arrivée du Covid-19 en France, Olivier Véran revient sur la façon dont il a vécu la crise sanitaire dans un entretien au Parisien, à l'occasion de la parution de son livre *Par-delà les vagues* (éditions Robert Laffont). L'ancien ministre des Solidarités et de la Santé, devenu porte-parole du gouvernement, exprime quelques regrets : « Une partie de l'opinion nous a reproché d'avoir sciemment menti sur les masques, pour cacher la pénurie, se rappelle Olivier Véran, qui assure : Ce n'est pas le cas. La vérité, c'est que, sur les masques, nous nous sommes trompés, ni plus ni moins. Nous, l'OMS [Organisation mondiale de la santé] et les autorités sanitaires internationales. De bonne foi, certes, mais nous nous sommes trompés. »

L'Express publie des extraits (accès payant). Celui qui a été l'un des visages de la pandémie admet aussi, deux ans et demi après le premier confinement, l'absurdité de certaines mesures imposées pendant la crise sanitaire. « Par exemple quand on rouvre les terrasses de restaurant en exigeant des bacs à fleurs ou des panneaux de Plexiglas pour séparer les tables. Mais je note aussi que certains pays voisins nous ayant qualifiés d'Absurdistan nous ont suivis dans la plupart des cas. Ça rend modeste, une gestion de crise... »

Aussi, Olivier Véran explique avoir pris la plume au soir de l'annonce du premier confinement pour se « souvenir plus tard de l'émotion du moment », sans imaginer l'ampleur qu'allait prendre la crise ni savoir qu'il allait en faire un livre. Il confie également avoir « touché du doigt le burn-out ». Notamment à la fin de la première vague en 2020, « j'ai eu des vertiges, de profondes nausées, les jambes qui flagellent », rapporte-t-il, expliquant qu'il dormait alors « trois heures par nuit », sautait des repas et était soumis à un « stress permanent ».

Le message du jour



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)